Aix-en-Provence (13) : “je vais vous buter connards de flics, sur l’islam” déclare Majid Nour-Eldeen

23/07/2015 à 18h28

Au Jas de Bouffan, si les contrôles de police sont fréquents, il faut dire que certains tournent mal, avec des jeunes qui se rebellent… C’était le cas le 22 juin dernier.



Ce jour-là, il est 3 h 30 du matin quand les policiers repèrent un véhicule à vive allure. Ils interpellent le conducteur et lui demandent ses papiers. Le jeune homme, Majid Nour-Eldeen, 19 ans, leur aurait alors répondu en ces termes :

“J’en veux à mort à deux flics en civil, je vais vous buter connards de flics, sur l’islam.”

Les agents le menottent et l’embarquent. **Il aurait ensuite ajouté “quand on me fait ça, j’ai envie d’en tuer”, pendant que les forces de l’ordre sont caillassées par des riverains…** En garde à vue, il est présenté en comparution immédiate puis placé sous contrôle judiciaire en attendant le procès au fond, qui s’est tenu ces jours-ci.

Majid Nour-Eldeen était prévenu devant le tribunal correctionnel d’Aix pour outrage et menaces de mort à agent. La juge Joëlle Tormos l’interroge, le prévenu explique sa version : “Je sortais du travail (il est employé dans une boulangerie, Ndlr) pour m’acheter à manger, je me fais contrôler. Il m’a pris et jeté sur le capot en m’insultant. Un autre policier essaie de calmer. Là j’ai dit ‘quand on me fait, ça, j’ai envie d’en tuer’, mais je visais personne.” Le prévenu ajoute qu’une fois dans la voiture de police, ils l’auraient “attrapé, étranglé et frappé” en disant “tu vas voir ce que je vais faire à ton islam”.

Les policiers, eux, reconnaissent une interpellation musclée, mais pas au point décrit par le prévenu. Il a un certificat médical décrivant douleurs abdominales et oedème au pouce.

“Vous croyez pas que vous enfaites un peu trop ?”, demande la présidente. “Le certificat fait état de douleurs, pas de lésions ni hématomes. Ça ne correspond pas à ce que vous décrivez”, souligne la juge. “Vous avez fait une radio ?” Le prévenu répond que non. “Et pourquoi ?” Le jeune homme ajoute que “ça a passé”. […]

Il a, par ailleurs, été condamné en 2014 à de la prison ferme pour des faits similaires : “Huit mois ferme pour un primo délinquant, c’est pas rien ! Vous aviez dû en faire !” Il a été libéré en mars dernier. […]

Le tribunal le déclare coupable, il écope de cinq mois de

prison ferme. Il devra verser 150 € de dommages et intérêts à la victime.

Source